



Projet de câble sous-marin de télécommunication DEEP BLUE ONE atterrissant sur la commune de Cayenne

Note complémentaire à la demande d'examen au cas par cas (complément au § 6.4)

La liste des mesures déjà identifiées et destinées à éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement et les activités humaines sont présentées dans les tableaux ci-après.

Enjeux	Mesures applicables visant à réduire ou éviter les incidences de la phase travaux
Peuplements benthiques côtier et profond	<p>Réalisation d'une campagne de reconnaissance géophysique et géotechnique des fonds (sonar à balayage latéral, sondeur multifaisceaux, sondeur à sédiment, carottier à gravité, pénétromètre, etc.) sur un corridor de 500 m centré sur la route théorique du câble.</p> <p>Aussi, ces campagnes en mer vont permettre d'optimiser le tracé du câble avec pour objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'optimiser le tracé du câble en fonction des enjeux mis au jour.- d'emprunter préférentiellement les corridors et zones de substrats meubles pour un ensouillage maximal et, quand cela s'avère impossible, de privilégier les zones de faible sensibilité,- de louvoyer entre les éventuelles structures rocheuses ou d'une sensibilité écologique plus élevée,- de limiter les suspensions de câble d'une manière générale, de définir les mesures d'accompagnement environnementales telles que des inspections et réajustements locaux.- de définir les besoins précis en suivi environnemental, si nécessaire. <p>Recherche bibliographique approfondie sur les communautés benthiques susceptibles d'être présentes sur la zone d'étude.</p> <p>Il est prévu d'ensouiller le câble depuis le site d'atterrissage jusqu'au bord du plateau continental, quand les conditions de sol le permettent. Ailleurs, le câble sera posé au fond de l'eau où il se stabilisera par son poids et sa tension calculée.</p> <p>Au-delà du plateau continental, les données de bathymétrie permettront une optimisation du tracé visant à épouser au mieux le relief du fond marin des profondeurs océaniques pour stabiliser le câble dès sa pose et à éviter les zones à sensibilité écologique plus élevée.</p> <p>Diamètre réduit du câble (de 19,6 à 35 mm) dans les grands fonds.</p> <p>Technique d'installation du câble (lente et selon une tension et un mou calculés).</p>
Mammifères marins	<p>Mise en œuvre d'un protocole de détection des cétacés pour écarter le risque de collision si nécessaire (validé à l'issue de l'étude d'incidence).</p> <p>Vitesse réduite du navire câblé pour l'installation du câble (3 à 6 nœuds).</p> <p>Pas d'émission sonore significative en eau.</p>



Avifaune	<p>Le début des opérations d’atterrissage et d’installation du câble est prévu en fin du mois d’octobre, donc hors période de migration et reproduction des oiseaux. Les incidences sonores des opérations sont temporaires, négligeables à faibles et réversibles. Durée limitée des travaux en mer comme sur la plage (simple tirage de câble).</p> <p>Des échanges avec le Conservatoire du Littoral, les autorités environnementales et la WWF seront menés afin de particulièrement cibler les mesures complémentaires à adopter concernant l’avifaune, si besoin.</p>
Tortues	<p>Site d’atterrissage (Anse Méret) choisi particulièrement hors d’une zone de ponte des tortues, afin de ne pas générer de perturbations inopportunes.</p> <p>Période d’installation (automne 2023) déterminée hors de la saison de ponte des tortues sur les plages environnantes. Durée limitée des travaux en mer comme sur la plage (simple tirage de câble).</p> <p>Des échanges avec le Conservatoire du Littoral, les autorités environnementales et la WWF seront menés afin de particulièrement cibler les mesures complémentaires à adopter concernant les tortues marines, si besoin.</p>
Mangrove	<p>Les choix du site d’atterrissage et de la période d’installation du câble ont été réalisés afin de ne pas endommager de zone de mangrove côtière car cette dernière n’est pas dans un cycle de développement au niveau de l’Anse Méret.</p> <p>Aucune incidence n’est attendue lors de la phase d’installation du câble.</p> <p>Des échanges avec le Conservatoire du Littoral, les autorités environnementales et la WWF seront menés afin de particulièrement cibler les mesures complémentaires à adopter concernant la mangrove, si besoin.</p>
Navigation	<p>Occupation de l’espace maritime réduite au cours des travaux.</p> <p>AVURNAV</p>
Pêche	<p>Choix du tracé du câble :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évitement le plus possible des zones d’activités de pêche : la pêche à la crevette et au vivaneaux sont présentes le long de la route du câble mais le câble est ensouillé dans les zones ciblées, - évitement des zones de pêche à la crevette profonde où le câble n’est pas ensouillé, - utilisation d’un corridor de protection de câble existant sur la partie côtière (eaux territoriales) où le mouillage est déjà interdit. <p>Ensouillage du câble (selon les conditions de sol définies par les essais géotechniques réalisés au préalable) sur l’intégralité du plateau continental, zone sur laquelle les activités de pêche sont répertoriées.</p> <p>Contact avec le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CRPME) de Guyane Française pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • échanger sur les enjeux en termes socio-économiques, • recueillir les recommandations des pêcheurs, • établir un contact pour éviter les perturbations lors de la phase d’installation, • proposer des mesures complémentaires pour réduire l’incidence du projet. <p>Faible durée des travaux en mer (environ 2 semaines) ne constituant pas un obstacle majeur aux activités de pêche.</p> <p>AVURNAV</p>
Usages de la plage	<p>Les opérations d’atterrissage sur la plage et d’installation en mer seront réalisées hors période estivale, afin de ne pas entraver la circulation des usagers de la plage ni impacter l’activité touristique balnéaire.</p>

	Utilisation de la chambre d'atterrage et des conduites existantes : seule l'entrée des conduites doit être dégagée sur la plage limitant ainsi l'emprise des travaux.
Sécurité des usagers de la plage	Balisage du chantier le jour de l'atterrage (1 jour) et au cours de la préparation du site. Des mesures de sécurité complémentaires pourront être prises en fonction des recommandations des services techniques de la mairie de Cayenne qui sera consultée (accès pompier, etc.).

Tableau 1. Mesures applicables en phase travaux

Enjeux	Mesures applicables visant à réduire ou éviter les incidences de phase exploitation
Sur l'ensemble des compartiments	Aucune opération de maintenance à prévoir.
Peuplements benthiques côtiers et profonds	L'optimisation du tracé du câble au regard des zones les plus sensibles, son faible diamètre, son immobilité et son ensouillage sur le plateau continental devrait permettre d'éviter toute incidence significative et mesurable sur les peuplements benthiques durant sa période d'exploitation et une intégration du câble au milieu est à attendre (retour d'expérience).
Mammifères marins, avifaune et tortues	Le câble est physiquement et chimiquement inerte. Il sera ensouillé sur toute sa longueur sur le plateau continental et simplement sur le fond au-delà, épousant le relief.
Mangrove	Le câble sera ensouillé dans les sédiments et ne perturbera pas le développement de la mangrove dans son prochain cycle de croissance. Elle colonisera la zone d'ensouillage sans affecter le câble.
Activés de pêche/ Mouillage des navires	Choix du tracé du câble : <ul style="list-style-type: none"> - évitement le plus possible des zones d'activités de pêche : la pêche à la crevette et au vivaneaux sont présentes le long de la route du câble mais le câble est ensouillé dans les zones ciblées, - évitement des zones de pêche à la crevette profonde où le câble n'est pas ensouillé, - utilisation d'un corridor de protection de câble existant sur la partie côtière (eaux territoriales) où le mouillage est déjà interdit. Report du tracé sur les cartes marines. Activités de pêche (loisir) compatibles avec la présence du câble. Câble ensouillé sur tout le plateau continental donc sans risque de croche par les équipement de pêche, notamment ceux associés à la pêche à la crevette.

<p>Pratique des espaces</p>	<p>Ensuillage à la côte suffisant (1 m de profondeur) pour que le câble ne réapparaisse pas et ne constitue pas un obstacle à la pratique de la baignade.</p> <p>Ensuillage sur la plage à une profondeur suffisante pour que le câble ne réapparaisse pas. En outre, le câble passe dans une conduite enterrée en haut de câble.</p> <p>Sur-longueur de câble dans la chambre plage pour parer à un éventuel risque d'érosion de la plage. Le câble serait ainsi facilement ré-ensuillable.</p> <p>Pas de structure hors-sol de la chambre-plage existante. Seule une plaque métallique affleure à l'extérieur de la plage, en bordure du terrain de la station terminale.</p>
-----------------------------	---

Tableau 2. Mesures applicables en phase exploitation